

## LICENCE EN DROIT – 1<sup>er</sup> NIVEAU

**PARCOURS DROIT FRANÇAIS ET DROIT ANGLO-SAXON  
PARCOURS DROIT FRANÇAIS ET MONDE HISPANIQUE  
PARCOURS DOUBLE DIPLÔMES INTERNATIONAUX  
PARCOURS DROIT ET GESTION  
LICENCE ECONOMIE ET DROIT**

### GRUPE DE COURS N° V

## **DROIT CIVIL**

(Cours de M. JEAN)

**VENDREDI 05 MAI 2017**

**08 H 30 – 11 H 30**

\*\*\*\*\*

### **Consignes : Résoudre le cas pratique de façon logique et argumentée**

Justin dirige une entreprise fleurissante de transport tandis que Justine est conseillère clientèle chez EDF. Justin a rencontré Justine à l'occasion d'une soirée privée qui avait lieu place de la Bourse à Toulouse. Ils sont rapidement « tombés » amoureux l'un de l'autre et ont même décidé, quelques mois après leur rencontre, de se marier le 9 février 2013. Justine, après avoir donné naissance à la petite Louise, a perdu son emploi mais ne s'en plaint aucunement préférant la maternité. Quant à Justin, son entreprise se porte toujours bien et il vient d'ailleurs d'offrir à sa petite famille, en guise de logement familial, une splendide maison, dont il est néanmoins le seul propriétaire. Si Justine était jusqu'à présent une femme prévoyante, elle s'est lancée dans deux achats successifs – non payés intégralement à ce jour – dont l'un laisse entendre à son entourage qu'elle a perdu la raison. En effet, elle vient d'acquérir, le 3 avril 2013, sans le consentement de son mari, le même bougeoir que celui qu'elle avait acheté la veille. Elle explique pour justifier son achat que dans l'ancien, on pouvait voir « le maître de la Lumière !!! ». Par la suite, c'est-à-dire 4 jours après, elle vient d'acheter, là encore sans le consentement de son époux, une splendide

cuisine griffée *Starck* pour remplacer l'ancienne qui n'avait pas loin de 20 ans. Très vite, l'inquiétude de son entourage fut fondée puisque Justine fut placée le 2 avril 2015 sous le régime de protection de la tutelle

(la publicité du jugement étant intervenue le 6 avril 2015), Justin ayant été désigné comme tuteur. D'ailleurs, Justin ne sait pas quoi faire car les vendeurs, des deux achats réalisés par Justine, viennent de le contacter pour qu'il règle, à titre personnel, le reliquat non payé par Justine. En discutant de cette affaire avec Justine, celle-ci exhume une lettre adressée par le vendeur de la cuisine – un dénommé *Lannister* – lui indiquant notamment que « *ce n'est pas parce qu'on est folle – et ça je n'en ai jamais douté – que l'on ne paye pas ce que l'on doit* ». Justin, se demande bien ce qu'il peut faire d'une telle lettre.

Les ennuis de Justin ne s'arrêtent pas là malheureusement. En effet, la situation au sein du couple se dégrade à compter du mois de juillet 2016 : Justine part régulièrement la nuit sans donner de nouvelles, elle passe son temps à l'insulter alors que Justin n'a de cesse d'essayer de lui faire plaisir, elle s'est inscrite sur des sites de rencontres...etc. En somme, Justin « n'en peut plus » et souhaite demander le divorce même s'il éprouve une certaine culpabilité à entreprendre une telle démarche. Il a même pris soin d'en informer le juge des tutelles qui, aussitôt, a nommé un mandataire judiciaire à la protection des majeurs pour le suppléer. Si Justin se demande (et il veut une réponse !) encore pourquoi le juge a t'il fait cela, il songe à introduire une demande de divorce pour faute dirigée contre Justine d'autant qu'il estime qu'elle n'a pas fini de le trahir puisqu'il vient d'apprendre que son tuteur, fraîchement nommé, entretient des relations charnelles avec elle alors qu'ils ne sont pas encore divorcés. Pourtant, Justin est un homme pacifique, de sorte qu'il a décidé de pardonner cette infidélité à Justine, même s'il lui arrive encore trop régulièrement de reprocher cette liaison à Justine. Quoi qu'il en soit, Justin est décidé, il veut divorcer dans la mesure où, selon lui, Justine a commis la faute de trop !

Qu'en pensez-vous ?

**(Documents autorisés : Tous les supports papiers)**